

# DIMANCHE 12 Mai 2024

## MARCHE AUX PUCES

### à BOURGHEIM

RENSEIGNEMENTS au 06 80 52 68 23 ou 06 27 49 02 51

**Tarif Particulier : 12 € les 5 mètres – 2,50 € par mètre suppl.**

**Tarif pour les professionnels :  
40 € les 5 mètres - 5 € par mètre supplémentaire**

Pour assurer une parfaite organisation de ce **Marché aux Puces** veuillez retourner **dûment** complété et signé le **TALON** ci-dessous, accompagné de son **REGLEMENT**, avant le : **Samedi, 04 Mai 2024**

Le talon d'inscription et les chèques sont à libeller à l'ordre de L'Association DYN'ANIM de Bourgheim et à envoyer à l'adresse suivante : 11, Rue d'Obernai – 67 140 - BOURGHEIM

-----BON DE RESERVATION-----

Nombre de mètres désiré : .....mètres      Ci-joint un chèque de.....€  
NOM.....      PRENOM.....  
ADRESSE.....  
Code Postal .....      VILLE .....  
Téléphone.....      E-mail.....  
Si professionnel N° du registre du commerce + Photocopie.....  
Dé livré le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_  
Propriétaire du véhicule immatriculé .....  
Longueur du véhicule .....      Marque.....      Type .....

PARTICULIER       PROFESSIONNEL      Nature du Stand .....

**Renseignements obligatoires (non renseigné=non réservé)**

Carte Nationale d'Identité :    ou     Passeport :    ou     Autre : .....  
N° .....      Délivré le.....      Par.....

Date :

Signature :

# Règlement Marché aux Puces

**Toute réservation non accompagnée du règlement ne sera pas prise en considération**

- 1. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non-occupation.**
- 2. Mise en place des exposants de 6 heures à 8 heures.**
- 3. Votre N° d'emplacement vous sera attribué le jour même.**
- 4. Toute place non occupée à 8 heures sera réaffectée.**
- 5. Aucun emplacement avec courant électrique ne sera mis à disposition des exposants par l'association**
- 6. Les emplacements doivent être libérés au plus tard à 16 heures dans un parfait état de propreté. Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à les emmener à la déchetterie. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende.**
- 7. PAS de ventes ou de dons d'animaux de compagnie sur le marché à la suite de l'article 276.4 du Code Rural.**
- 8. Les animaux doivent être tenus en laisse.**
- 9. La vente d'armes non mouchetées ou à percussion, ainsi que les insignes et médaille à caractère raciste et antisémite est interdite.**
- 10. Les stands de boissons et restaurations sont exclus car réservés aux organisateurs.**
- 11. L'Association DYN'ANIM - Loisirs de Bourgheim décline toute responsabilité en cas de vol pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.**
- 12. Les transactions ne débuteront pas avant 7h du matin.**
- 13. Merci de vous munir de votre pièce d'identité (Carte d'Identité ou Passeport en cours de validité) le matin même de la manifestation, elle vous sera demandée à l'accueil. En cas de non-présentation de cette pièce justificative, nous nous réservons le droit à l'accès ou non au Marché aux Puces.**

**En cas de non-respect de ce règlement, l'association sera seule juge pour prendre toutes dispositions qui s'imposent.**

**Ce règlement a été déposé à la Mairie de BOURGHEIM**

**Restauration sur place toute la journée**